



COLLOQUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES CÉGEPS EN RÉGION

cahier des ateliers

Saguenay 18 et 19 avril 2013



PRÉSENTATION



Au cours des dix dernières années, les fédérations syndicales d'enseignantes et d'enseignants de cégep et la fédération des cégeps ont mené, chacune de leur côté, des travaux pour que la situation des cégeps de certaines régions du Québec aux prises avec une baisse démographique importante soit mieux connue et que des moyens soient mis en œuvre pour que ces cégeps puissent pleinement remplir leur mission. Au cours de cette période, le gouvernement du Québec, et ce qui est devenu le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, ont adopté des mesures particulières de soutien à ces cégeps ainsi que d'autres mesures sur la formation et l'emploi qui voulaient tenir compte des effets de ces baisses démographiques.

En mars 2012, les trois fédérations ont formé un groupe de travail dont l'objectif était de jeter les bases d'un colloque ayant pour thème « Les cégeps en région ». L'élément déclencheur à l'origine de cette initiative a été la décroissance importante des effectifs à laquelle doivent faire face les cégeps en région dans le contexte de la baisse démographique qui touche le Québec. L'urgence d'identifier des solutions est partagée.

L'objectif du colloque est rapidement convenu : « Répertorier les pistes de solution déjà en œuvre dans certains collèges et identifier des pistes de solutions structurantes et durables pour assurer le développement des cégeps dans un contexte de fluctuations des populations étudiantes et de forte décroissance anticipée des effectifs étudiants dans la très grande majorité des régions du Québec ». Les premières discussions du groupe de travail permettent également de convenir d'énoncés de principes autour des thèmes suivants : qualité de la formation, accessibilité, développement régional et occupation du territoire, intégrité du réseau collégial public et maintien des 48 cégeps et des centres d'études.

L'accessibilité à l'enseignement supérieur

L'accessibilité à l'enseignement supérieur demeure une question cruciale. Depuis sa création, à la suite du rapport Parent, le réseau collégial a contribué à augmenter de manière importante l'accès des Québécoises et des Québécois à l'enseignement







supérieur, le taux d'accès aux études collégiales passant de 16 % dans les années soixante à plus de 60 % au début de la présente décennie. Les cégeps participent ainsi à la valorisation de l'éducation auprès des jeunes et de la population québécoise dans son ensemble. L'accroissement du nombre d'étudiantes et d'étudiants de première génération accédant aux études supérieures est remarquable. Le Québec occupe maintenant la première place au Canada pour l'obtention d'un diplôme postsecondaire chez les 18-24 ans³.

Cet engagement envers l'accessibilité à l'enseignement supérieur ne peut se concevoir sans sa dimension territoriale. En effet, le réseau collégial, avec ses quarante-huit cégeps, ses dix centres d'études et ces cinq écoles nationales, s'étend sur une partie importante du territoire québécois et favorise la rétention des jeunes dans leur région.

des cégeps ancrés dans leur communauté

Pour les trois fédérations, l'engagement à maintenir la plus large accessibilité possible sur l'ensemble du territoire est aussi un engagement envers les populations des différentes régions. Dans chacune de celles-ci, les cégeps participent de façon significative à leur développement social, culturel et économique et contribuent ainsi à la vitalisation des communautés locales et régionales par l'implication des institutions et des membres de leurs personnels. L'essor de ces régions est ainsi intimement lié à la consolidation et au développement du réseau collégial.

des baisses démographiques mettant en péril ces acquis

Les baisses démographiques, dont les effets se manifestent déjà dans plusieurs régions, feront chuter les effectifs étudiants du réseau collégial de 15 % d'ici la fin de la présente décennie. Certaines régions seront plus affectées que d'autres avec une variation à la

¹ Conseil supérieur de l'éducation. *Rapport annuel, Le Rapport Parent vingt-cinq ans après*, p. 25. 1998.

² Indicateurs de l'éducation, Édition 2011, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011.

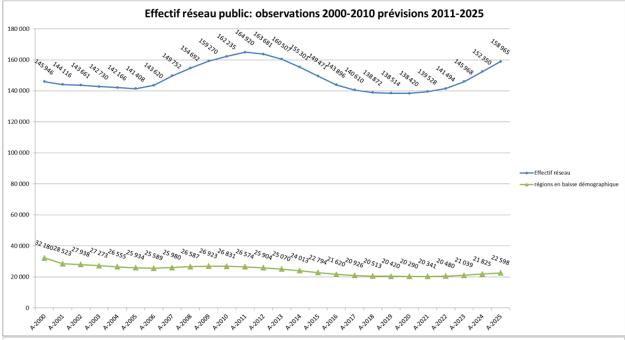
³ En 2012, le taux d'obtention d'un diplôme postsecondaire se situe à 46,3 % au Québec, contre 29,9 % en Ontario, pour un total de 32 % au Canada. Ces données proviennent de Statistiques Canada, *Enquête sur la population active du Canada*, janvier 2013.



PRÉSENTATION



baisse de leurs effectifs pouvant atteindre jusqu'à 32 %. De plus, plusieurs régions ont déjà vu leur effectif étudiant diminué de manière à peu près constante depuis une décennie. Dans un tel contexte, il va sans dire que la survie de certains programmes est mise en jeu, plusieurs collèges ne pouvant plus réunir les masses critiques d'étudiantes et d'étudiants nécessaires pour assurer une offre de formation variée.



Source: Pour les données 2000-2005, Prévisions de l'effectif étudiant au collégial, mai 2006, MELS, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information et pour celles couvrant la période 2006-2020, Prévisions de l'effectif étudiant au collégial, mai 2011, MELS, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information.

Pour la courbe des régions en balsse démographique, les régions retenues sont : Bas-Saint-Laurent, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Mauricle, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et Chaudière-Appalaches.

C'est donc à la fois l'accessibilité à l'enseignement supérieur et la contribution au développement de tout le Québec qui sont compromises par les baisses démographiques.

Les cégeps constituant des pôles de développement éducatif, social, culturel et économique dans chacune des régions, tous reconnaissent l'importance d'identifier des solutions qui viseront à garantir à chaque collège une carte des programmes lui permettant de préserver l'accessibilité aux études collégiales et d'assurer sa viabilité.







faire le pari de trouver des solutions

Devant l'urgence de la situation, les trois fédérations réitèrent l'importance que toutes et tous participent à la recherche et à la mise en œuvre des solutions structurantes et durables à la fois pour ces cégeps en baisse d'effectif et pour le réseau collégial. Des mesures à caractère universel devront être identifiées ainsi que des mesures plus spécifiques aux problèmes particuliers que doivent affronter certains collèges ou certaines régions. Dans un tel contexte, des solutions valorisant la coopération et la complémentarité entre les établissements du réseau public sont à privilégier.

Dans cette perspective, pour amorcer le travail, quatre axes de réflexion ont été retenus. Ceux-ci constituent les thèmes des ateliers du présent colloque : l'offre de programmes, la formation continue, le financement du réseau collégial et la mobilité étudiante entre les régions du Québec.





Présentation du thème

En 1992, le Conseil des collèges écrivait que la gestion de la carte des programmes était sans contredit l'un des éléments majeurs ayant marqué la gestion du réseau des cégeps depuis la création de ces derniers. Vingt ans plus tard, le même constat peut encore être fait. Aujourd'hui, comme alors, l'offre générale de formation préuniversitaire et technique, qui s'incarne dans l'offre institutionnelle des collèges, et la distribution des spécialités sur l'ensemble du territoire québécois constituent des aspects cruciaux du développement des collèges et du devenir de l'enseignement collégial.

Or, les baisses démographiques, dont les effets sont de plus en plus inquiétants dans différentes régions du Québec, risquent de modifier l'offre de formation de plusieurs collèges. Les principes qui gouvernent la gestion de l'offre des programmes ne devraient-ils pas évoluer pour prendre en compte cette nouvelle réalité? Car sans une carte de programmes adéquate, les collèges, notamment ceux des régions en baisse démographique, ne pourront assumer pleinement leur rôle au sein de leur communauté.

faits saillants

Le déclin démographique

Au cours des prochaines années, le Québec sera aux prises avec une décroissance des effectifs étudiants de niveau collégial, mais certaines régions seront plus particulièrement touchées. Cette diminution des effectifs, liée notamment au déclin démographique, ira en s'accentuant au cours de la prochaine décennie. Elle aura un effet direct sur l'offre institutionnelle de formation de plusieurs collèges en fragilisant la viabilité de différents programmes d'études dans plusieurs régions.





Des collèges sont déjà confrontés à la difficulté de réunir une masse critique d'étudiantes et d'étudiants dans certains programmes, ce qui pourrait entraîner, à terme, la suspension des admissions dans ces programmes ou encore, éventuellement, leur fermeture. De plus, dans certains collèges, la petitesse des cohortes est telle que les étudiantes et les étudiants préfèrent ne pas s'inscrire à certains programmes parce qu'aucune cote R ne pourra leur être calculée, condition retenue par plusieurs programmes universitaires comme condition d'admission. Bref, l'accès à l'enseignement collégial sur tout le territoire pourrait s'en trouver compromis.

Nous présentons, en annexe, un tableau permettant d'illustrer que ce sont dans les régions les plus touchées par les baisses démographiques que l'on retrouve les collèges ayant la plus forte proportion de programmes recevant une allocation en vertu de l'annexe sur la consolidation de l'offre de formation, l'Annexe S026. Il faut noter que cette estimation sous-évalue le nombre d'autorisations en difficulté puisqu'elle est basée sur les autorisations répondant aux critères spécifiques de cette annexe budgétaire. Par exemple, elle ne tient pas compte des programmes considérés en duplication dans une même zone ou des programmes d'études en implantation ou encore en expérimentation.

La gestion de la carte

L'évolution de la carte nationale des programmes et la distribution de ceux-ci sur le territoire québécois ont relevé, au fil des décennies, de différentes logiques. Des efforts du Conseil des collèges à consolider la carte des programmes au cours des années 80 à la volonté du ministère de l'Éducation de rationaliser l'offre de formation technique dans les années 90, une vision du développement harmonieux du réseau collégial n'a pas toujours prévalu.

Au cours des années 2000, le Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique et le plan d'action qui a suivi cherchaient autant à agir sur la formation de la main-d'œuvre qu'à agir sur la carte des programmes, mais les moyens retenus n'ont pas permis d'assurer la vitalité des établissements collégiaux touchés par les baisses démographiques.





Adopté et mis en œuvre tout récemment, le plan d'optimisation des programmes professionnels et techniques envisage quant à lui de remplacer certains programmes techniques actuels par des programmes génériques. Pour l'heure, il est difficile de voir comment ce processus pourrait réellement avoir un effet sur le dynamisme de l'offre de formation des collèges et sur la viabilité de leurs programmes.

Par ailleurs, bien que les effectifs collégiaux soient en décroissance, de nouvelles demandes d'autorisation sont régulièrement déposées au ministère par les collèges en vue d'actualiser leur offre de formation. Les critères actuels utilisés par le ministère pour analyser ces nouvelles demandes font une large place aux besoins de main-d'œuvre ainsi qu'à l'impact d'une nouvelle autorisation sur l'équilibre régional⁴. Cependant, il ne semble pas y avoir une gestion nationale qui tienne compte des impacts interrégionaux, ni des impacts des autorisations accordées aux collèges privés. Dans un contexte de baisse démographique, cette dimension revêt une importance grandissante.

Des mesures pour maintenir une offre de formation

Plusieurs expériences ont été ou sont tentées dans le réseau collégial afin de contrer les effets des faibles effectifs dans certains programmes et de maintenir une offre de programmes assurant la viabilité et la vitalité du collège. Mentionnons les expériences menées par le CEFRIO, les troncs communs à plusieurs programmes d'études, les nouveaux modes d'enseignement, les autorisations provisoires de programme, le partage d'autorisation et la piste des « créneaux d'excellence ». Malheureusement, peu de bilans nationaux de ces expériences ont été produits.

⁴ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Cadre général d'analyse des demandes d'autorisation de programmes d'études préuniversitaires, Québec, novembre 2004 et MELS, Cadre de gestion de l'offre de formation professionnelle et technique 2011-2012, Québec, 2011.





Pistes de réflexion

Le cas récent d'autoriser un établissement privé à offrir le programme « Techniques de production et de postproductions télévisuelles, spécialisation postproduction (589.AB) », jusqu'ici offert exclusivement par le Cégep de Jonquière, pose la question de la gestion globale de la carte des programmes. Un cadre de gestion nationale de l'offre de formation collégiale (privé et public) devrait être implanté.

- 1. Combler les places disponibles dans les programmes à faible effectif dans les collèges particulièrement touchés par la baisse démographique avant d'accorder de nouvelles autorisations de programmes à d'autres collèges devraitil être un principe de la gestion nationale de l'offre de formation?
- 2. Plus généralement, quels sont les principes qui devraient apparaître dans ce cadre et qui permettraient de soutenir le développement des cégeps en région?

Plusieurs solutions ont été développées pour tenter de contrer les effets de baisses démographiques pour maintenir l'offre de formation, dont l'utilisation des nouveaux modes d'enseignement.

3. Les nouveaux modes d'enseignement peuvent-ils constituer une solution durable et structurante permettant de maintenir une offre de programmes adéquate dans les collèges en baisse démographique importante?

Si non, pourquoi?

Si oui, quel serait le meilleur moyen pour développer l'expertise dans les collèges?





ANNEXE 1

Nombre de programmes recevant une allocation en vertu de l'annexe \$026 selon le collège et la région administrative 2011-2012

Nom du collège	Région administrative	Nb Prog. 2011- 2012	Nb Prog \$026 2011- 2012	% prog\$026 2011- 2012	
Sept-Îles (pavillon anglophone)	Côte-Nord	1	1	100,0 %	
Centre d'études collégiales de La Tuque	Mauricie	3	2	66,7 %	
Centre d'études collégiales de Chibougamau	Nord-du-Québec	5	3	60,0 %	
Pavillon Gaspésie anglophone	Gaspésie-Îles-de-la- Madeleine	4	2	50,0 %	
Matane	Bas-Saint-Laurent	12	5	41,7 %	
Sept-Îles	Côte-Nord	12	5	41,7 %	
Centre d'études collégiales des lles- de-la-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la- Madeleine	5	2	40,0 %	
Rimouski	Bas-Saint-Laurent	24	8	33,3 %	
École du meuble et bois ouvré (coll.)	Centre-du-Québec	3	1	33,3 %	
Thetford	Chaudière-Appalaches	12	4	33,3 %	
Baie-Comeau	Côte-Nord	9	3	33,3 %	
Gaspésie et des Îles	Gaspésie-Îles-de-la- Madeleine	15	5	33,3 %	
La Pocatière	Bas-Saint-Laurent	10	3	30,0 %	
Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	14	4	28,6 %	
Saint-Félicien	Saguenay-Lac-Saint-Jean	11	3	27,3 %	
Rimouski - Marine	Bas-Saint-Laurent	4	1	25,0 %	
Centre matapédien d'études collégiales	Bas-Saint-Laurent	4	1	25,0 %	
Centre d'études collégiales de Montmagny	Chaudière-Appalaches	4	1	25,0 %	
Centre d'études collégiales Baiedes-Chaleurs	Gaspésie-Îles-de-la- Madeleine	5	1	20,0 %	

Données provenant de la banque des inscriptions-cours 2011-2012 du MESRST et du document « Application de la S026 - volet soutien aux enseignants - Année scolaire 2011-2012 ».



Fédération fneeq FEC csq	





Présentation du thème

Partie intégrante de la mission des cégeps, la formation continue offerte par le réseau collégial a suscité une vaste réflexion au cours des dernières années. La transformation du marché du travail, le développement de nouvelles technologies, la nécessité pour plusieurs d'acquérir de nouvelles compétences ainsi que les pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans de nombreux domaines d'activités ont mis en relief l'importance et l'urgence d'assurer l'accessibilité à l'enseignement collégial à tous les adultes dans toutes les régions du Québec.

À ce sujet, précisons que les plus récentes perspectives du marché du travail indiquent que plus de 85 % des nouveaux emplois qui exigent une formation de niveau professionnel ou technique, soit près de 90 000 postes, demanderont une formation de niveau collégial⁵. Dans un tel contexte, il importe non seulement que les collèges offrent des programmes d'études techniques conduisant au marché du travail, mais également que les services de formation continue des collèges permettent à celles et à ceux qui le désirent de réintégrer le marché du travail ou encore de se perfectionner ou de se recycler pour s'y maintenir.

faits saillants

Dans la majorité des pays occidentaux, on s'accorde sur l'importance de soutenir la formation continue, de l'adapter à l'ensemble des besoins et de la rendre accessible à tous. Paul Bélanger, auteur de nombreux ouvrages sur la question, soutient que dans un monde où le travail devient de plus en plus discontinu, l'accès à la formation continue devrait représenter un droit fondamental. Toutefois, même si l'importance des besoins est démontrée, tant au plan qualitatif que quantitatif, on a observé, au cours de la dernière décennie, une diminution des effectifs scolaires à la formation continue dans les collèges. Cette diminution est causée principalement par la chute des inscriptions à temps partiel, bien que ce type de formation soit reconnu comme une des solutions les mieux adaptées aux besoins des personnes en emploi qui ont à concilier travail et études.

⁵ Emploi-Québec, *Le marché du travail au Québec*, Perspectives à long terme 2012-2021, juin 2012.





Effectifs scolaires à la formation continue dans le réseau collégial Temps plein et temps partiel Automne 2000 à automne 2011

													Écart (N)	Écart (%)
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011*	2000-2011	2000-2011
Temps partiel	23 515	20 276	17 647	15 602	14 500	11 816	11 467	10 911	10 846	11 364	13 168	11 875	-11 640	-49,5%
Temps plein	11 845	12 321	12 326	11 565	11 428	11 299	10 911	11 285	12 768	14 257	13 101	14 169	2 324	19,6%
TOTAL	35 360	32 597	29 973	27 167	25 928	23 115	22 378	22 196	23 614	25 621	26 269	26 044	-9 316	-26,3%

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le risque est grand que la formation continue se résume à une offre très pointue visant essentiellement une réponse immédiate aux besoins des entreprises et développant peu d'habiletés transférables. Dans une perspective de développement régional, de vitalité du territoire et de consolidation du réseau collégial, il importe de soumettre à la réflexion les moyens de développer une formation continue accessible, diversifiée, pertinente, de qualité et harmonieusement intégrée dans l'institution collégiale. La formation continue fait partie intégrante de la mission des collèges. Ainsi, une offre de formation qui réponde autant aux besoins de l'emploi qu'au développement personnel en lien avec la vocation citoyenne en vue d'une participation large et éclairée au développement des communautés pourrait être développée.

Le financement

Au collégial, les règles de financement de la formation continue limitent l'accès des adultes aux programmes et aux services; elles constituent l'un des principaux facteurs qui empêchent les collèges de répondre aux besoins de formation qualifiante de milliers de personnes chaque année. En effet, les enveloppes financières, trop nombreuses, fermées, non transférables et soumises à des règles différentes, occasionnent de multiples problèmes d'accessibilité et ne permettent pas une utilisation optimale et cohérente des sommes disponibles. La lourdeur et la complexité de ces règles de financement sont du reste incompatibles avec la nécessaire rapidité avec laquelle les collèges devraient répondre à de tels besoins. En outre, les budgets consentis pour financer les activités de la formation continue sont fixes et n'évoluent pas en fonction de la demande de formation des adultes. En 2011, plus de 7200 adultes étaient en attente d'une formation à travers le Québec faute d'un financement adéquat.





La reconnaissance des acquis et des compétences

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) constitue une autre façon de répondre aux besoins de formation qualifiante des personnes et des organisations. Après avoir évalué et reconnu formellement les connaissances et les compétences acquises de diverses manières, les collèges peuvent proposer aux personnes concernées des cheminements adaptés en leur évitant de réapprendre ce qui est déjà maîtrisé. Cette façon de faire est une autre manière de soutenir la formation des adultes. Soulignons qu'à l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur, le Ministre a annoncé l'implantation de quatre centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC) dans le réseau collégial.

Pistes de réflexion

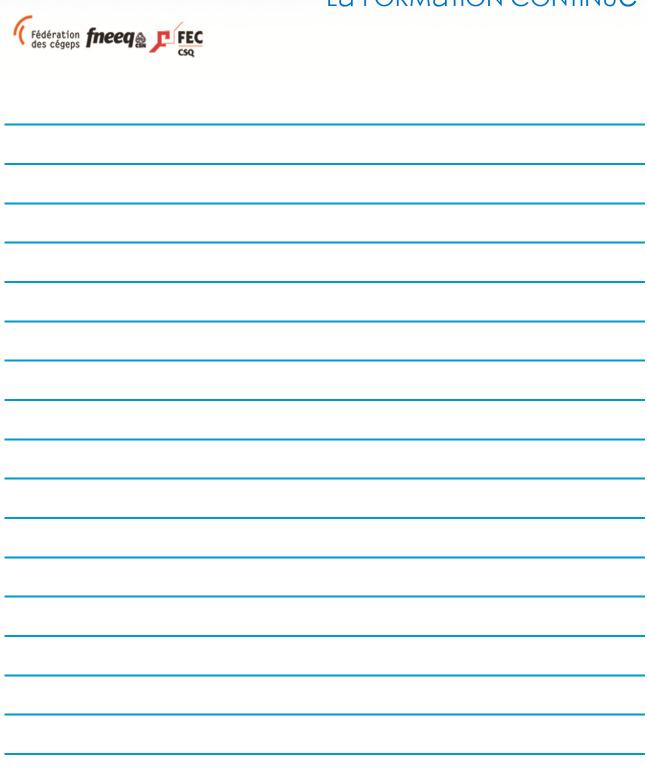
Malgré l'existence de besoins démontrés, le financement alloué à la formation continue est insuffisant et les règles qui le régissent sont trop complexes. Il y aurait lieu d'ouvrir les enveloppes et de revoir les règles pour favoriser l'accès à la formation.

1. Comment les règles de financement pourraient-elles mieux tenir compte de la situation des collèges vivant une baisse démographique?

Étudier à temps partiel est un moyen pour améliorer l'accessibilité de la population à la formation continue, notamment pour tenir compte de la conciliation famille-études-travail.

2. Quelles mesures financières facilitant la formation à temps partiel devraient être mises en place pour aider les étudiantes et les étudiants à y accéder?









Le FINANCEMENT Du réseau collégial

Présentation du thème

Au cours des vingt dernières années, compressions budgétaires et réinvestissements se sont succédé dans le réseau collégial. On estime qu'entre 1992-1993 et 2011-2012, les cégeps ont obtenu des réinvestissements successifs de 167 M\$, annulés à toutes fins utiles par des compressions successives récurrentes de 307 M\$. À ce portrait, il faut aussi ajouter des compressions non récurrentes de 19,8 M\$ en 2011-2012 et de 16,2 M\$ en 2012-2013. De plus, des compressions supplémentaires, dont le niveau reste à établir, sont attendues au cours de l'année scolaire 2013-2014. Au total, les compressions ont donc été largement supérieures aux réinvestissements, laissant le réseau collégial avec un manque à gagner considérable.

Les collèges seront de plus confrontés au cours de la prochaine décennie à une baisse démographique importante qui entraînera une diminution non négligeable des effectifs étudiants dans plusieurs collèges. Ces deux phénomènes ont des conséquences importantes tant sur le fonctionnement des collèges que sur les services qu'ils offrent à leur communauté.

faits saillants

Les récentes compressions budgétaires qu'ont subies les collèges ont eu des impacts directs sur la façon dont ils assument leur mission première, soit l'offre d'une formation de qualité à la population qu'ils desservent. À la suite de ces compressions, des collèges ont, par exemple, été forcés de réduire l'accès des étudiantes et des étudiants aux services d'un psychologue, d'un orthopédagogue ou d'un conseiller en orientation, de diminuer les heures de présence des techniciennes et des techniciens de laboratoire ou encore de limiter le nombre de stages étudiants à l'étranger. Ces compressions ont également eu pour effet de compromettre, dans plusieurs collèges, des projets de développement tels que la rénovation d'une bibliothèque ou encore la mise à jour des infrastructures informatiques.





Le FINANCEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL

Par ailleurs, la baisse démographique, dont les effets se font déjà sentir dans plusieurs collèges, aura également un impact sur le budget des collèges. En effet, le financement des cégeps dépend de manière importante du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à chacune des heures de cours enseignées dans un collège (les périodes-étudiants-semaine). Les deux enveloppes, A et E, représentent actuellement environ 75 % du financement du fonctionnement des collèges publics (FABES). Dans les collèges en baisse démographique, ces deux enveloppes suivraient la baisse démographique si deux mesures particulières n'existaient pas : les annexes A007 et S0266. La première assure à un collège en baisse démographique un financement minimal de l'enveloppe des activités correspondant à 85% d'un financement historique. La seconde garantit, pour certains programmes et pour certains collèges, un nombre d'enseignantes et d'enseignants correspondant à ce que la règle budgétaire allouerait si un effectif étudiant théorique dans ces programmes préuniversitaires et techniques était atteint. Les conditions d'admission à cette aide ont été améliorées depuis 2010-2011, notamment en réduisant les distances entre les collèges pour considérer un programme en doublon. Bien que ces mesures palliatives permettent aux collèges en région de survivre, celles-ci n'ont pas pour effet de dynamiser la vie collégiale et le développement institutionnel.

Les prévisions ministérielles⁷, basées sur les tendances démographiques, prévoient une diminution globale de 16,1 % des effectifs étudiants dans le réseau collégial de 2011 à 2020. Des régions telles que le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Gaspésie-lles-de-la-Madeleine, la Mauricie, l'Abitibi, la Côte-Nord et le Bas St-Laurent seront davantage touchées par des diminutions qui pourraient être de l'ordre de 25 % de leurs effectifs. De telles diminutions d'effectifs, donc de financement, auront des impacts multiples à la fois sur les étudiantes et les étudiants qui fréquentent les collèges concernés et sur le personnel de ces établissements. En effet, ces baisses d'effectifs feront en sorte que plusieurs collèges auront des difficultés à réunir le nombre d'étudiantes et d'étudiants nécessaire pour continuer à offrir certains programmes. Des collèges pourraient se voir dans l'obligation de suspendre, pour un temps limité ou de manière définitive, l'offre d'un ou de plusieurs programmes d'études avec, comme première conséquence, de

⁶ L'Annexe S026 est intitulée « Consolidation de l'offre de formation » et l'Annexe A007, « Mesure d'aide aux cégeps en situation de baisse de leur effectif scolaire et mesure de répartition de la clientèle pour les cégeps des régions de Montréal et de Québec ».

⁷ MELS, Direction de la recherche, des statistiques et de l'Information; *Prévisions de l'effectif étudiant au collégial*, mai 2011.





Le FINANCEMENT Du réseau collégial

réduire l'accessibilité des jeunes et des adultes à une offre de programmes variée. Dans ce contexte, certains décideront d'abandonner leurs études, d'autres choisiront de s'éloigner de leur région pour pouvoir étudier dans le programme de leur choix. Dans les deux cas, la région sera perdante. Dans le premier, elle sera privée d'une main-d'œuvre qualifiée; dans le second, la rétention des jeunes en région sera plus difficile. Quant aux jeunes qui décideront de continuer d'étudier dans ce collège, ils le feront dans un établissement dont les services seront moindres. En effet, les diminutions d'effectifs ayant un impact budgétaire, les services directs aux étudiantes et aux étudiants risquent de diminuer, qu'il s'agisse de services-conseils ou de soutien ou encore de services dans le domaine sportif ou socioculturel.

Ce phénomène aura également des effets de divers ordres sur les enseignantes et les enseignants: personnel mis en disponibilité, réduction du nombre d'enseignantes et d'enseignants dans différentes disciplines et impact sur la charge d'enseignement du personnel qui doit enseigner notamment à plusieurs groupes de petite taille. L'effritement de l'expertise enseignante dans certains domaines, voire sa disparition, et les difficultés de recrutement du personnel enseignant en raison de charges d'enseignement à temps partiel sont d'autres effets importants de la baisse d'effectifs étudiants. Notons à ce sujet qu'au cours des dernières années, des ressources additionnelles visant les nombreuses préparations ont été allouées. Sans être spécifiques aux collèges des régions en baisse démographique, elles ont permis d'alléger les effets de ces nombreuses préparations.

Bref, ces réinvestissements suivis de compressions successives empêchent les collèges de planifier leur développement et les services à rendre à leurs étudiants. L'ensemble de cette situation occasionne des effets néfastes sur le dynamisme pédagogique des établissements et affecte, par ricochet, leur capacité à offrir des services à leur communauté, diminuant ainsi le rôle moteur que jouent ceux-ci au sein de leur région au plan économique, social et culturel.





Le FINANCEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL

Pistes de réflexion

La stabilité financière des collèges est essentielle pour planifier efficacement les services à rendre à la population étudiante et en assurer la qualité; ils pourront ainsi continuer à se développer afin de répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles obligations. Le financement des collèges devrait être à la hauteur de leurs besoins.

- 1. En quoi le modèle actuel de financement des collèges est-il encore adapté au maintien des divers services que les collèges doivent offrir à leurs étudiantes et étudiants et à la population de leur région?
- 2. En quoi le modèle actuel de financement des collèges est-il encore adapté à la prestation d'enseignement dans une situation d'enseignement à de petites cohortes?
- 3. En quoi le modèle actuel d'aide aux collèges en baisse démographique (Annexes A007 et S026) est-il adapté aux situations vécues par ces collèges?





Le FINANCEMENT DU RÉSEAU COLLÉGIAL





Présentation du thème

La présence sur tout le territoire québécois des 48 cégeps, de dix centres d'études et de cinq écoles nationales favorise de manière remarquable l'accessibilité aux études supérieures. Cependant, cette accessibilité est mise en péril par la baisse démographique dont les effets se manifestent de façon de plus en plus aiguë dans les collèges. De 2011 à 2020, on comptera près de 26 500 étudiants de moins dans le réseau collégial. Pour treize collèges situés en région, si rien n'est fait, cette perte s'élèvera en 2020 à plus de 20 % de leur effectif étudiant⁸.

Tous conviennent pourtant des avantages à permettre aux jeunes et aux adultes qui le désirent de poursuivre leurs études dans leur milieu: coût réduit des études, réponse aux besoins de main-d'œuvre du milieu, vitalité des régions, persévérance et diplomation accrues, etc. La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires considère que le Québec est composé de territoires qui ont des défis et des potentiels qui leur sont propres et que l'occupation doit se poursuivre de façon durable. Afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants en région de continuer d'accéder à une formation diversifiée et afin de permettre à celles et ceux des grands centres d'accéder à la formation de leur choix, à laquelle ils n'ont pas toujours accès faute de place, une évolution des pratiques est souhaitable.

faits saillants

L'accessibilité à l'enseignement supérieur peut difficilement se concevoir sans la dimension « territoriale » qu'on lui connaît depuis la création du réseau collégial à la fin des années soixante. Or, les baisses démographiques que vit le Québec menacent la survie de plusieurs programmes en région. Cette réduction potentielle de l'offre de formation, en obligeant les jeunes et les adultes qui souhaitent poursuivre leurs études à s'éloigner de leur milieu et à assumer pour celles-ci des coûts accrus, viendrait restreindre considérablement l'accès à l'enseignement supérieur de ces populations.

⁸ MELS, Direction de la recherche, des statistiques et de l'Information; Prévisions de l'effectif étudiant au collégial, mai 2011





De plus, les étudiantes et les étudiants de première génération pourraient en être particulièrement affectés⁹. Les résultats de l'enquête Aide-nous à te connaître, réalisée à l'automne 2012, ¹⁰ révèlent que 20,9 % des étudiants ayant répondu à l'enquête en provenance des régions et qui amorçaient leurs études collégiales, étaient des étudiants de première génération, alors que cette proportion était de 14,9 % dans les grands centres.

Pistes de réflexion

Mettre en place un système d'information plus performant

Lors de la période d'admission, les étudiantes et les étudiants devraient accéder plus facilement et plus rapidement aux informations relatives aux programmes de leur choix et aux cégeps qui offrent ces programmes. Ainsi, étant mieux informés, ceux-ci exerceraient un choix plus éclairé. Une meilleure circulation de l'information pourrait avoir pour effet de convaincre un étudiant de quitter sa région d'origine pour accéder au programme de son choix.

1. L'instauration d'un guichet unique d'admission pourrait-elle faciliter la circulation de l'information et assurer une meilleure accessibilité au choix de l'étudiante et l'étudiant?

Faciliter la mobilité des étudiantes et des étudiants à l'intérieur du Québec

Dans la perspective d'assurer une meilleure accessibilité au choix des étudiantes et des étudiants sur tout le territoire, un programme d'aide financière pourrait être développé pour favoriser la mobilité étudiante à l'intérieur du Québec. Un étudiant qui n'a pas eu accès au programme de son choix dans sa région pourra choisir d'étudier dans ce programme dans une région aux prises avec une baisse démographique importante. Cet étudiant pourrait bénéficier d'une aide financière supplémentaire, autre que celles déjà existantes. Ces incitatifs financiers soutiendraient les étudiants qui acceptent de se

⁹ Un étudiant est considéré de première génération lorsque ni son père, ni sa mère n'a poursuivi d'études postsecondaires.

¹⁰ Fédération des cégeps, sondage *Aide-nous à te connaître*, Automne 2012.





déplacer et auraient un impact positif sur les collèges du réseau démontrant les besoins de recrutement les plus importants.

2. Y a-t-il d'autres mesures susceptibles d'assurer une meilleure accessibilité au choix des étudiants sur l'ensemble du territoire?

Augmenter le recrutement international

Le recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux par les cégeps les plus touchés par les baisses démographiques pourrait dans bien des cas faire une différence et permettre de maintenir une offre de formation variée et pertinente sur l'ensemble du territoire. En outre, ce recrutement pourrait également permettre de rendre des étudiants internationaux aptes à l'emploi et ainsi contribuer à combler la pénurie de main-d'œuvre dans divers domaines, enrichissant ainsi le tissu social, culturel et économique des régions.

Des programmes de bourses ont déjà permis d'augmenter le nombre d'étudiants internationaux et de diversifier les bassins de recrutement, entre autres avec la Nouvelle-Calédonie, la Guadeloupe et l'Île de la Réunion.

De par leur expertise, des organismes tels que Cégep International et l'Association canadienne des collèges communautaires pourraient être associés au recrutement. De plus, le rétablissement du Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise (PIEQ), qui permettait la promotion du savoir-faire québécois en matière d'éducation, serait un atout non négligeable.

- **3.** Quelles mesures devrait-on mettre en place pour aider à attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les collèges en région?
- **4.** Quelles seraient les mesures à développer pour favoriser l'intégration des étudiantes et des étudiants internationaux dans les régions du Québec?



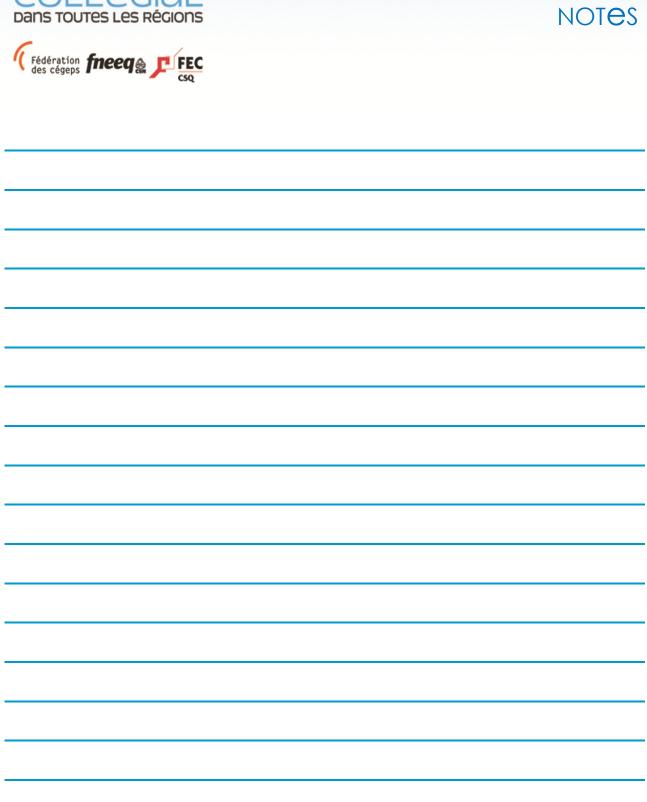




NOTES









NOTES







